

mais avant qu'il n'eut accompli sa mission, il fut lui-même remplacé par HOU FANG qui, ayant défendu avec hardiesse les intérêts chinois, fut jeté en prison par Pou san tchou yi, mais celui-ci fut obligé de le relâcher sur l'ordre de Ou lo (1164).

Cependant il y avait à la cour Soung un parti pacifiste disposé à faire les plus larges concessions aux Kin, avec, à sa tête, T'ANG SE-T'OUËI qui marchait sur les traces de Ts'in Kouei; le principal obstacle à l'accomplissement de ses desseins était le vieux Tchang Siun qui avait organisé solidement la défense de la région dont il était gouverneur mais qui malheureusement tomba malade et mourut à Kien K'ang. Débarrassé de ce personnage gênant, T'ang Se-t'ouei proposa à l'empereur d'envoyer WEI KI à l'armée des Kin pour négocier de la paix aux conditions suivantes : « Je vous envoie offrir la paix aux Tartares, ordonne l'empereur, à quatre conditions, dont il ne faut pas vous départir; la première regarde le cérémonial que je veux remettre sur l'ancien pied; la seconde, qu'ils retirent leurs troupes, et que de part et d'autre on suspende toute hostilité; la troisième qu'on diminue les sommes d'argent et la quantité des soieries qu'on s'était engagé à leur fournir annuellement; et la quatrième, qu'on ne me pressera plus de renvoyer ceux à qui j'ai accordé un asile, ne pouvant me résoudre à livrer des hommes qui se sont donnés volontairement à moi; tel est le motif pour lequel je vous envoie. »¹

T'ang Se-t'ouei, désappointé de la ténacité de l'empereur, eut l'infamie d'envoyer secrètement SUN TSAO aux généraux Kin en les engageant à contraindre par la force son souverain à faire la paix; les Tartares n'étaient que trop enclins à suivre ce conseil : ils passent par Ts'ing Ho et s'avancent vers Tchou Tcheou. Wei Cheng qui avait été nommé commandant des troupes par l'empereur les rencontre à Houai yang; malgré des prodiges de valeur, inférieur en nombre, blessé, il est battu et Tchou Tcheou tombe aux mains de l'ennemi.

On devine la trahison de T'ang Se-t'ouei qui est exilé à

1. MAILLA, VIII, pp. 591-592.